

Association Française de l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours

Association régie par la loi du 9 décembre 1905

Siège social : 10 rue des Épinettes
Zone Industrielle Nord
77201 TORCY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

6

Aux membres de l'Association,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de l'Église de Jésus-Christ des Saints Derniers Jours relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration, en date du 2 juin 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2.3 Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes incluses dans l'annexe des comptes annuels :

- Informations sur le traitement comptable des legs consentis et destinés à être revendus
- Information sur les Dépenses (gestion du cut-off)
- Evènements post clôture (liés à la crise sanitaire)

2.4 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment sur l'évaluation des immobilisations corporelles et la prise en compte des dons et des dépenses issus des unités.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

4. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

5. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Charbonnières, le 9 juin 2020

Pour In Extenso Auvergne Rhône Alpes
Le Commissaire aux Comptes



Thierry SIMARD

**COMPTES ANNUELS
AU 31 DÉCEMBRE 2019**

Association Française de l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours

Exercice clos le 31 Décembre 2019

BILAN ACTIF

		31/12/2019		31/12/2018
		Brut	Amort.Dépréciat.	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brvts, licences, Logiciels, drts § val similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisation incorporelles				
Concession, brvts, licences, Logiciels, drts § val similaires				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains en cours	101 530	0	101 530	86 865
Terrains en service	26 899 116	0	26 899 116	26 899 116
Terrains - Agencement en Cours	0	0	0	7 659
Terrains - Agencement en Service	10 510 750	-2 773 926	7 736 824	8 178 705
Construction en cours	79 121	0	79 121	6 415 343
Construction en service	132 705 406	-11 977 132	120 728 274	119 279 920
Agencement en cours	4 200	0	4 200	49 692
Agencements en service	1 923 043	-1 226 879	696 164	576 377
Mobilier en cours	0	0	0	207 604
Mobilier installés	1 439 338	-416 036	1 023 302	914 959
Materiel de transport	1 399 277	-655 826	743 450	721 018
Immobilisation grevées de droits				
Concession, brvts, licences, Logiciels, drts § val similaires				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Prêts	38 033	-38 033	0	0
Autres immobilisation financières	271 552	0	271 552	320 777
TOTAL (I)	175 371 366	-17 087 833	158 283 533	163 658 035
Compte de liaison				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances d'exploitation				
Créances usagers et comptes rattachés				
Autres Créances	849 473	0	849 473	31 360
Valeur mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	5 194 851	0	5 194 851	5 790 175
Charges constatées d'avance (3)	0	0	0	0
TOTAL (II)	6 044 324	0	6 044 324	5 821 535
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	181 415 691	-17 087 833	164 327 858	169 479 570

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétant
- autorisé par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

Signature du Président

Association Française de l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours

Exercice clos le 31 Décembre 2019

BILAN PASSIF

	31/12/2019	31/12/2018
	Net	Net
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds Associatifs sans droit de reprise	5 159 435	5 159 435
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	163 541 435	166 537 933
Résultat de l'Exercice (Excédent ou Déficit)	-5 352 810	-2 996 498
Autres fonds associatifs		
Fonds Associatifs avec droit de reprise		
Résultats sous contrôle des tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (commodat)		
TOTAL	(I)	163 348 060
Comptes de liaison	(II)	
PROVISIONS		
Provisions pour Materiel de transport		
Provision pour charges	359 958	287 136
TOTAL	(III)	359 958
FONDS DEDIES		
Dotations aux amortissements		
Sur subvention de fonctionnement		
sur autres ressources		
TOTAL	(IV)	
DETTES (1)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunt et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	279 671	188 382
Dettes fiscales et sociales	319 190	292 641
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes et créances	20 978	10 541
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL	(V)	619 839
Ecart de conversion passif	(VI)	
TOTAL GENERAL	(I à VI)	164 327 858
(1) Dont à moins d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		619 839
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		491 564
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

Signature du Président

Association Française de l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours

Exercice clos le 31 Décembre 2019

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2019	31/12/2018
	Net	Net
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Prestation de service		
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transfert charges	184 534	242 038
Collectes	14 996 283	16 519 833
Cotisations		
Autres produits		
Total des Produits d'Exploitation (1)	(I)	15 180 817
		16 761 871
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)		
Autres charges et charges externes (2)	9 880 676	9 925 498
Impôts, Taxes Materiel de transport	423 193	468 395
Salaires et Traitements	1 544 520	1 701 442
Charges Sociales	694 459	829 822
Autres charges de personnel	19 999	19 485
Dotations aux amortissements	6 877 362	5 769 402
Dotations aux dépréciations sur immobilisation		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	1 136 998	1 158 860
Total des charges d'exploitations (3)	(II)	20 577 208
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	-5 396 391
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent attribué ou déficit transféré	(III)	
Déficit supporté ou excédent transféré	(IV)	
PRODUITS D'EXPLOITATION		
De participation (4)		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)		
Autres intérêts et produits assimilés (4)	0	4 521
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différence positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (V)	0	4 521
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (5)	0	0
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	0	0
2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)	0	4 521
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I+II+III+IV+V-VI)	-5 396 391	-3 106 512

Association Française l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours

Exercice clos le 31 Décembre 2019

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2019	31/12/2018
	Net	Net
PRODUIT EXCEPTIONNELS		
Sur opération de gestion	0	1
Sur opération de capital	110 396	134 241
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels	110 396	134 241
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opération de gestion	19 404	6 454
Sur opération de capital	47 412	17 750
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
Total des charges exceptionnelles	66 816	24 204
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	43 581	110 037
Impôts sur les bénéfices	0	23
TOTAL DES PRODUITS	15 291 214	16 900 634
TOTAL DES CHARGES	20 644 023	19 897 132
5 - SOLDE INTERMEDIAIRE	-5 352 810	-2 996 498
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	-5 352 810	-2 996 498
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs	Materiel de transport	
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier		
dont redevance sur crédit-bail immobilier		
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
Dotations aux amortissements		
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat		
Prestation en nature		
Dons en nature		
TOTAL		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		

1

1. Principes et méthodes Comptables

Règles et Méthodes Comptables

1. Base de notre comptabilité

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation de comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG) (Règlement ANC 2014-03).

Il a également été fait application des dispositions particulières résultant du règlement n. 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

2. Information relative au résultat

Au 31 décembre 2019, suite aux dons fait par la CHC,

le résultat est négatif de:

-5 352 810 Euros

Sans ces dons fait par la CHC notre résultat aurait été négatif de -8 946 429 Euros

Pour rappel, le résultat 2018 sans les dons CHC était négatif de -9 018 724 Euros

Le niveau élevé des amortissements, liés à la valeur des constructions et notamment du Temple, engendre un résultat comptable structurellement déficitaire.

Toutefois, le résultat hors amortissements (charges calculées ne donnant pas lieu à décaissement de trésorerie) est positif.

3. Collecte des offrandes

Les offrandes représentent les contributions volontaires par des personnes physiques et morales.

Un récapitulatif détaillé des dons versés est émis et remis à chaque donneur au minimum une fois par an.

Depuis le 5 juillet 2009, l'Association est habilitée à émettre des reçus fiscaux.

4. Information sur le traitement comptable des legs consentis et destinés à être revendus

Deux biens immobiliers reçus en legs en 2017, destinés à être revendus, d'une valeur de 830 000 € (selon l'acte de donation), étaient jusqu'au 31 décembre 2018 constatés uniquement en engagements hors bilan, conformément à la règle comptable française.

Ils n'étaient de ce fait pas pris en compte ni dans le bilan ni dans le compte de résultat, car non encore revendus.

Pour la clôture des comptes de l'exercice 2019, l'association a souhaité appliquer les règles comptables internes de l'Eglise qui consiste à prendre en compte immédiatement le produit de la donation même si le bien n'est pas encore revendu. Un produit a été enregistré dans le compte de résultat pour 830 000 €, en contrepartie d'un compte de bilan actif (autres créances : compte 475000 "legs en cours de réalisation")

Ce traitement comptable qui diffère du règlement ANC n°2014-03 impact le compte de résultat à hauteur du produit constaté.

5. Dépenses

Les dépenses de l'Association sont financées par les offrandes.

Les dépenses des églises locales sont enregistrées dans un système informatique dédié dans chaque église.

Les dépenses d'ordre administratif sont enregistrées directement dans le système informatique du siège social.

L'association, par souci de simplification, ne gère pas le cut off de fin d'exercice des dépenses car son impact potentiel est peu significatif au vu du niveau global des charges.

1 Bis. Principes et méthodes Comptables

Règles et Méthodes Comptables

6. Immobilisation corporelles

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculées chaque année selon la méthode constante et commune au type d'immobilisation selon leur utilisation comme suit : Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Agencements, rénovation, construction:

Les montant immobilisés concernent les factures supérieures à 10 000 Dollars relatives à un bien nouveau ou augmentant la fonctionnalité ou la longévité d'un bien existant

Véhicule à moteur =	4 ans soit au taux de 25% prorata temporis
Equipement, ameublement =	Entre 3 et 10 ans soit un taux de 33.33% à 10% prorata temporis
Agencement terrain =	10 ans soit un taux de 10% prorata temporis
Agencement bâtiment en location =	10 ans soit un taux de 10% prorata temporis
Rénovation bâtiment en propriété =	Entre 10 et 20 ans soit un taux de 10% à 5% prorata temporis
Construction =	Entre 20 et 40 ans soit un taux de 5% à 2.5% prorata temporis

Lorsque la valeur d'usage d'un actif corporel est inférieur à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constituée de la différence.

Aucune dépréciation d'actif n'a été constatée à la clôture de l'exercice.

Précision :

Les frais d'entretien ou remise en état des appartements loués pour les missionnaires sont systématiquement comptabilisés en charge d'exploitation, quel que soit le montant des travaux.

7. Immobilisations financières

Les immobilisations financières concernent des avances, des prêts et des dépôts et cautionnements. Une dépréciation est constituée en cas de risque de non recouvrement.

8. Créditances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

9. Evénements post-clôture

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

L'association constate que ces événements ont un impact sur son activité cultuelle depuis mi-mars 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

2. Annexe sur les comptes (suite)

Notes sur les comptes

10. Tableau des mouvements des immobilisations (montants bruts)

	Deb exercice	Augmentation	Correction	Transfert	Diminution	Fin exercice
Immobilisations Corporelles						
Véhicules	1 307 626	371 614	0	0	-279 964	1 399 277
Mobilier en service	1 182 785	0	0	268 490	-11 936	1 439 338
mobilier en cours	207 604	83 782	-20 042	-268 490	-2 853	0
Terrains en service	26 899 116	0	0	0	0	26 899 116
Terrains en cours	86 865	14 665	0	0	0	101 530
Terrains - Agencement en service	9 871 972	0	-17 877	656 656	0	10 510 750
Terrains - Agencement en cours	7 659	0	648 997	-656 656	0	0
Construction en service	126 875 854	0	-860 513	6 730 419	-40 354	132 705 406
Construction en cours	6 415 343	1 022 794	-628 598	-6 730 418	0	79 121
Agencement en service	962 843	0	878 390	81 810	0	1 923 043
Agencements en cours	49 692	4 200	32 119	(81 811)	0	4 200
Immobilisations financières						
Prêts	38 033	0	0	0	0	38 033
dépôts de garantie	320 777	14 579	0	0	-63 805	271 552
Total General	174 226 170	1 511 634	32 476	-0	-398 911	175 371 366

11. Tableau des mouvements des amortissements

	Deb exercice	Dotations	Correction	Reprises	Fin exercice
Immobilisations Corporelles					
Véhicules	-586 609	-310 496	0	0	241 278
Mobilier	-267 826	-153 582	0	0	5 371
Terrains - Agencement	-1 693 267	-1 080 659	0	0	0
Construction	-7 595 934	-4 382 026	0	0	827
Agencement	-386 466	-877 777	0	0	37 364
Total General	-10 530 102	-6 804 540	0	0	284 842
					-17 049 800

12. Tableau des mouvements des dépréciations

	Deb exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisation Financières				
Prêts	38 033	0	0	38 033

13. Etat des échéances des créances et des dettes

<u>Créances</u>	Total Net	Ech - 1 an	Ech + 1 an
Provisions Prêts douteux	38 033	0	38 033
Dépôts de garanties	271 552	0	271 552
Autres Créances	849 473	849 473	0
Charges constatées d'Avance	0	0	0
<u>Dettes</u>	Total Brut	Ech - 1 an	Ech + 1 an
Emprunts auprès établissements de crédit	0	0	0
<u>Autres Dettes</u>			
Dettes fournisseurs	279 671	279 671	0
Dettes fiscales et Sociales	319 190	319 190	0
Autres Dettes	20 978	20 978	0

2 Bis. Annexe sur les comptes (suite)

Notes sur les comptes

14. Produit à recevoir

Autres créances	MONTANT
Intérêts courus recevoir	0

15. Engagement de Retraite

	Deb exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provision Mise en Retraite	287 136		72 822	359 958

Les engagements de l'association en matière d'indemnités de départ à la retraite des salariés sont comptabilisés en provisions pour charges.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue, sans proratation ni actualisation du calcul sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite)

en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la date de clôture, ancienneté, statut, dernier salaire brut annuel),
- données spécifiques liées aux usages appliqués par l'association respectant la réglementation en vigueur (calcul des droits selon les usages de l'association, taux de charges sociales de 52%),

16. Tableau de suivi des fonds associatifs

	Deb exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Fonds associatif sans droit de reprise	5 159 435	0	0	5 159 435
Report à nouveau débiteur et résultat de l'exercice 2018	166 537 933	-2 996 498	0	163 541 435
Résultat de l'exercice 2019	-2 996 498	-5 352 810	2 996 498	-5 352 810
Total	168 700 870	-8 349 308	2 996 498	163 348 060

3. Annexe sur les comptes (suite)

Notes sur les comptes

17. Charges à payer et détails des dettes	Montant
<u>Emprunts et Dettes auprès des Ets de crédit</u>	
Intérêts et Agios Courus	0
<u>Emprunts et Dettes Financières Divers</u>	
Intérêts courus	0
<u>Dettes fournisseurs et Comptes rattachés</u>	279 671
Dette fournisseur	241 031
Dette fournisseur manuel	0
Fournisseurs - factures non parvenues	0
Fournisseurs - factures non parvenues FM	38 640
<u>Dettes fiscales et sociales</u>	687 390
Fonds social salarié TBC	0
Acompte sur salaire	6 157
Congés payés	182 219
Provision pour indemnités Retraite	359 958
Groupe Mederic - Mutuel	10 556
Charges sociales sur congés payés	94 754
Salaries: Provision 13th month	0
TVA à décaisser Intra-communautaire	1 079
Taxe sur les salaires	11 043
Formation continue	21 624
Charges sociales	0
Effort à la construction	0
<u>Autres Dettes</u>	20 978
Dettes Paroisse	0
Fournisseur Membres (Participation)	13 025
Fournisseur a payer	3 642
Autres dettes JPMC	13
Autres dettes	0
Leg et Donation en Cours N. 1	4 299
Produits constatés d'avant	0
<u>TOTAL GENERAL</u>	988 039
18. Charges et Produits constatés d'avance	
Montant	
Charges payées d'avance	0
Charges payées d'avance - Mission Paris	0
Charges payées d'avance - FSY	0
Charges payées d'avance - Mission de Lyon	0
<u>TOTAL</u>	0
19. Effectif Total	
Montant	
Cadres	9
Agents de maîtrise et Techniciens	5
Employés	24
Ouvriers	
<u>TOTAL</u>	38

4

. Annexe sur les comptes (suite)

Notes sur les comptes

20. Ventilation des dépenses d'exploitation sur les offrandes collectées

	2019	2018
<i>Par type de service</i>		
Eglise locales	1 231 337	1 350 244
Loyers Eglises et charges annexes	7 230 060	6 392 877
Missions	3 762 948	4 101 407
Histoire Familiale - Généalogie	9 793	46 546
Séminaire et Institut	368 765	444 146
Temple	7 671 642	7 231 434
Administration	302 606	306 250
	20 577 208	19 872 904

21. Rémunération

Le président et les membres du Conseil d'Administration qui ont servi pendant l'exercice clos au 31 Décembre 2019 n'ont perçu aucune rémunération de l'Association Française.
Il n'existe pas d'avantage en nature attribué au Président.

L'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours a un clergé non rémunéré composé de bénévoles sur l'ensemble du territoire français métropolitain où une paroisse est organisée.

Le personnel rémunéré figurant sur les comptes annuels de l'Association sont ceux s'occupant à plein temps ou à temps partiel d'une tâche d'entretien ou d'une tâche spécialisée et administrative en France métropolitaine.

22. Divers

The Church of Jesus Christ of Latter-day Saints (Great Britain) et The Church of Jesus Christ of Latter-day Saints en Allemagne apporte gracieusement son aide administrative et comptable à l'Association.